

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS le 2 JUIN 2026

Date de convocation :
28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi 2 JUIN à 14 heures 30, les
Membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement
Convoqués, se sont réunis au centre administratif.

Nombre de membres
Présents : 9

Sous la Présidente de Madame Sabine CAMBRELENG

Présents : Mrs ALEXANDRE VIRGILE, DEWAELE, SOUPEZ, Mmes CAMBRELENG, DENYS, CAPART, VERHAEGHE, GAUCHET, BUREAU

Etaient excusés : Mmes DURIEUX, DEPRET, N'DIAYE, FROMONT, Mr BAUDOUX, BODIN

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Mr Christophe LAJOIE

Objet de la délibération : Création d'un CST commun entre le CCAS et la ville

N° de la délibération : 1162020626

Vu les élections nationales professionnelles qui se dérouleront le jeudi 10 décembre 2026,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un CST unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS,

Considérant que les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1er janvier 2026 :

Ville = 103 agents (nombre de femmes = 68 / nombre d'hommes = 35)

CCAS = 64 agents (nombre de femmes = 56 / nombre d'hommes = 8)

Permettent la création d'un Comité Social Territorial commun,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 167 agents (Total de 124 femmes + 43 hommes),

La Vice-Présidente propose au Conseil d'administration de créer un Comité Social Territorial commun à la ville et au CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De créer un Comité Social Territorial (CST) unique compétent pour les agents de la commune d'Aulnoye-Aymeries et le CCAS

- De placer ce CST auprès de la commune d'Aulnoye-Aymeries
- D'informer Monsieur le Président du CDG 59 de cette création
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré :

APPROUVE la création d'un CST commun entre le CCAS et la ville.

Résultat du vote : Pour : 9

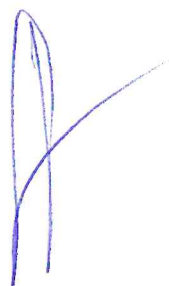
Abstention : 0

Contre : 0

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 02/06/26

Le secrétaire de séance



Le Président de séance

